

Bureau des Etudiants en Sciences



Procès-verbal

de l'Assemblée Générale du 20 février 2006

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 février 2006

► Notes préalables

Moins de TD's après la session ? Non mais ! On peut pas laisser passer ça ! Ah, une seconde ; on est les gens sérieux, nous...

Bonne lecture à tous !

Alessandro et Markus,
Secrétaire adjoint et Secrétaire futur du BES

► Lieu et heure

La réunion a débuté à 12h30 au local NO 906 (Campus de la Plaine, ULB) et s'est terminée vers 14h05.

► Présents

Du comité :

- **Markus Lindström**, Trésorier (aussi suppléant au CF, effectif au BF et effectif en Informatique)
- **Pierre Alexis**, Secrétaire (aussi suppléant au CA et effectif en Informatique)
- **Alessandro De Simone**, Secrétaire adjoint (aussi suppléant en Informatique)
- **Thomas Vanderlinden**, Secrétaire adjoint (aussi effectif en Informatique)
- **Julien Wadin**, Webmaster

Des membres :

- **Yannick Barthol** (effectif au CF et suppléant en Informatique)
- **Nicolas Richard**
- **Mathieu Semal** (suppléant au CF)
- **Nicola Tonglet** (effectif en Informatique)
- **Antony Trinh** (suppléant au CF et suppléant en Physique)
- **Loïc Vaes** (suppléant en Informatique)

Des membres d'honneur :

- **Renaud Maes** (effectif scientifique au CF)

► Compte-rendu

Titre I : Approbation de l'ordre du jour

Pierre propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'interdiction promulguée par les autorités d'organiser des TD's avant le 26 juin.

La proposition de Pierre est acceptée à l'unanimité, et le restant de l'ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Titre II : Approbation du PV de l'Assemblée du 6 février 2006

Concernant le point IV.b, **Émile** propose de le modifier comme ceci : « *Le dernier Conseil facultaire a suscité pas mal de réactions au niveau de la mailing list. En résumé, les délégués étudiants **ont déclaré lors du dernier CF qu'ils seraient dorénavant beaucoup plus vigilants sur les qualités pédagogiques des enseignants à renouveler ou à promouvoir et que ce serait le seul point qu'ils prendraient en compte lors des votes, position qui a suscitée pas mal de réactions.*** ». Cette proposition de modification est refusée avec 7 voix contre et 2 abstentions.

Mathieu arrive à 12h34.

Concernant le titre IX, **Émile** souhaite changer la phrase « *Émile évoque le fait que certains assistants très mauvais peuvent malgré eux être d'excellents pédagogues. En effet, leur médiocrité oblige parfois les étudiants à plus de travaux personnels et d'études en dehors des cours, favorisant ainsi un taux de réussite plus élevé.* » par « **Émile évoque le fait que certains assistants considérés comme « très mauvais pédagogues » peuvent malgré cette étiquette obtenir des résultats excellents aux examens de leurs étudiants. Il a alors suggéré que ce côté soit pris en compte lors de l'évaluation des avis pédagogiques moyens à défavorables et inférieurs. Cet avis a été unanimement approuvé.** ». Cette proposition de modification est approuvée, moyennant la suppression de la dernière phrase.

Toujours au titre IX, **Émile** suggère la reformulation suivante de la décision prise : « **La délégation étudiante s'opposera a priori aux promotions des assistants à titre définitif et aux promotions des enseignants du corps académique ayant des avis pédagogiques moyens à défavorables et inférieurs.** ». L'Assemblée rejette la proposition, car juge la formulation originale plus correcte.

Concernant le point X, **Émile** propose de le changer la phrase « *Émile aimerait quant à lui pour sa part garder sa liberté de voter, même si sa voix ne va pas dans le même sens que les autres.* » en « **Émile a exprimé le désir que les déclarations en front commun soit abolies. Il n'a pas pu argumenter longuement ses**

déclarations ayant cours juste à ce moment là. ». Cette proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Émile propose de rajouter « **Andy propose que le sujet (les déclarations en front commun) soit rediscuté dans une réunion ultérieure.** ». L'assemblée avait déjà pris une décision lors de la dernière assemblée, la proposition est donc rejetée avec 6 votes contres et 4 abstentions.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité modulo les modifications citées et approuvées ci-dessus.

Titre III : Rapports du Comité

III.a Rapport de la Présidence

Le Président n'est pas présent et, n'ayant pas le don d'ubiquité, n'a pas pu nous transmettre son rapport.

III.b Rapport de la Trésorerie

Markus, comme toujours, n'a aucune réponse de la part de Frédéric Schmitz, le permanent du BEA (Bureau des Étudiants Administrateurs), concernant l'état des comptes, le remboursement de **Pierre**, et le nouveau budget qui sera alloué au BES.

Markus, n'ayant donc aucune information précise, propose une organisation des dépenses basée sur le dernier budget d'une valeur de 500 € :

- ▶ 350 € devraient être alloués pour les campagnes publicitaires ;
- ▶ 100 € pour les urgences (par exemple défaillance du matériel informatique) ;
- ▶ 40 € pour les fournitures de bureau, dont les dépenses ont été quasi nulles dans le dernier budget ;
- ▶ 10 € pour le paiement du nom de domaine « besciences.be » ;
- ▶ 0 € pour le téléphone (point souligné par **Julien**)

III.c Rapport du Secrétariat

Pierre souligne qu'une réunion très importante concernant la position étudiante pour la pédagogie est organisée mercredi à 12h30 au BES. **Pierre** appelle les membres du Bureau à y participer afin d'expliquer aux membres étudiants de la commission la position que le BES propose.

Thomas fait remarquer que le Secrétariat n'a pas encore pu mettre la main sur la liste des étudiants siégeant dans des commissions facultaires ou des commissions de département de la Faculté, parce que l'adjointe du Doyen n'a toujours pas sorti cette liste.

Alessandro fait remarquer qu'il a déjà rédigé la lettre concernant la prise de décision pour le partenariat avec « Ebbinge & Company ». La lettre n'a pas encore été envoyée, car **Andy** n'est pas d'accord sur la forme de celle-ci. La lettre d'**Alessandro** explique clairement la décision que nous prenons ainsi que les conditions que nous imposons. **Andy** propose plutôt que nous ne précisions pas dans la lettre la proposition retenue ainsi que les conditions. Dès lors, nous devrions fixer un rendez-vous avec la firme pour en discuter. **Renaud** dit qu'il est naturel de faire savoir directement nos choix et nos intentions. La proposition de lettre d'**Alessandro** est acceptée avec 8 votes en faveur et 4 abstentions.

Renaud dit que le BES n'a aucun statut juridique et qu'il n'est reconnu que par l'ULB. Donc, tout contrat entre le BES et « Ebbinge & Company » doit être contresigné par une autorité compétente de l'ULB, comme par exemple la Commission Culturelle, le Président du Conseil d'Administration, ou encore un étudiant administrateur du BEA, car c'est elle qui endossera la responsabilité en cas de problème.

Titre IV : Rapports des représentants au Conseil d'Administration

Pierre fait remarquer qu'il n'y a pas eu de CA depuis la dernière AG du BES.

Renaud, qui siège dans la Commission Interne de la Qualité de l'Enseignement (je sais plus exactement le nom, désolé), n'a toujours pas de réponse à son e-mail. Il précise qu'il faut fournir des outils pédagogiques (comme par exemple les avis pédagogiques) pour mettre en avant la filière. **Pierre** dit qu'on n'a hélas pas vraiment d'outils statistiques à notre disposition.

Titre V : Rapports des représentants à la Faculté

V.a Du Bureau facultaire

Nicolas Forget et Jonathan Rossi, préposés au Bureau, sont absents.

V.b Du Conseil facultaire

Les étudiants ont voté contre la promotion de l'assistant dont les avis pédagogiques étaient négatifs. Un professeur, sans doute offusqué par la position (légitime) des étudiants, a été revoir les règlements et a découvert que nous ne pouvions pas voter ; le vote s'est donc vu annulé. Cela remet en cause également tous les votes des années précédentes, car ils avaient été organisés de la même manière. Un étudiant va introduire une lettre de recours en demandant la valeur de son diplôme si ses TPs ont été donnés par des personnes qui n'ont jamais vraiment été promues assistants.

Pierre a voté dans la Commission Spéciale.

V.c Des Commissions facultaires

Concernant la commission Bologne facultaire, **Renaud** ne sait pas assumer un nouveau mandat. La commission devra donc chercher un nouveau candidat.

Concernant le groupe de travail facultaire pour les règlements, **Pierre** nous explique qu'il y a globalement une mauvaise volonté de la part de Mme Olivares, adjointe du Doyen. Celle-ci ne voulait pas transmettre à M. de Biseau d'Hauteville nos propositions d'amendements au règlement, comme si c'était un sacrilège que des étudiants puissent écrire un règlement. **Renaud** rappelle que le décret de participation impose cette participation étudiante.

Titre VI : Informations des délégués de département

Rien à signaler.

Titre VII : Le BES aux JPO

Pour les journées portes ouvertes, **Antony** propose de faire une sorte de jeu de piste sur le campus de la Plaine qui permettrait de faire découvrir le campus de manière originale aux futurs étudiants.

L'idée est retenue par l'Assemblée Générale. **Renaud** se propose pour organiser cette activité. **Antony, Pierre, Julien** et **Yannick** devraient être présents le jour même.

Titre VIII : Préparation du Conseil Facultaire du 23 février 2006

Aucun point n'est vraiment à préparer ; il y a très peu de sujets touchant les étudiants. L'Assemblée déplore toutefois le départ de M. John Turner, pédagogue fantastique.

Titre IX : Remplacement des mailing lists par un forum

Julien fait remarquer que les forums demandent un certain travail de modération et de maintenance (mises à jour de sécurité, upgrades, etc.). De plus, dans les forums, la structure est imposée : ce n'est pas l'utilisateur qui choisit l'organisation des messages envoyés.

Une solution intermédiaire aurait été d'installer un groupe de discussion qui se situe bien entre une liste de diffusion et un forum. Le problème, c'est que peu de gens connaissent ce système, apparemment.

La solution « liste de diffusion » est la plus adaptée. En effet, généralement, on préfère centraliser toutes les informations et donc ne devoir consulter qu'un seul compte. De plus, la majorité des membres de l'Assemblée pensent qu'il y a surtout un problème

d'utilisation et d'organisation des e-mails (utilisation d'un mauvais client, aucune configuration de filtre, pas de mise en conversation, etc.). **Markus** propose de faire un petit document explicatif pour bien configurer son client mail, mais l'utilité d'un tel document ne fait pas l'unanimité.

La proposition de remplacer les listes de diffusion par un forum est refusée.

Titre X : Cooptations au BEA

Le BEA a ouvert les cooptations. Une description des différentes commissions dans lesquelles on peut se cooptés a été postée sur la liste de diffusion. Un formulaire de candidature est d'ors et déjà disponible au BES.

Renaud met l'accent sur l'importance des cooptations. Il explique que certaines facultés, comme celle de Médecine, sont très corporatistes et que, par exemple, beaucoup de pressions sont mises pour diminuer le budget de la Faculté des Sciences qui est, on le rappelle, la plus grande faculté des sciences de la Communauté Française. Il est donc important qu'il y ait également des cooptés provenant de notre Faculté en vue de la défendre, mais également de défendre les étudiants dans une perspective plus globale. **Renaud** rappelle aussi que si en tant que délégué de département on n'a qu'un pouvoir consultatif, les cooptés, eux, ont un réel pouvoir et participent à des décisions plus finales.

Titre XI : Interdiction des TD's avant le 26 juin

Les autorités ont interdit les TD's pendant la session officielle des examens, c'est-à-dire jusqu'au 26 juin. Les cercles ne sont vraiment pas satisfaits de cette décision, car ils disent que c'est une manière pour eux de renflouer leurs caisses, et une manière pour l'étudiant de s'amuser à moindres frais. De plus, l'étudiant est adulte et est assez grand pour savoir si c'est correct ou non d'aller à un TD pendant les examens.

Pour ces raisons, l'ACE (Association des Cercles Étudiants) demande que nous participions en envoyant, nous aussi, une lettre aux autorités afin de montrer notre désaccord.

A priori, le BES n'est pas contre cette action, et estime que le folklore est un pan important de notre Université. Néanmoins, il faut également penser au fait que certains étudiants qui kottent à l'ULB sont souvent dérangés tard la nuit par des étudiants en état d'ébriété revenant des TD's, et il ne faudrait pas qu'ils soient pénalisés. **Pierre** propose donc de demander aux autorités de placer des appariteurs afin d'empêcher l'instanciation de ce problème.

L'Assemblée Générale propose donc d'envoyer en premier lieu une lettre en demandant quelles sont les raisons concrètes de cette interdiction.

Titre XII : Divers

Alessandro présente le nouveau logiciel pour les permanents. Il se nomme BESpion et permet aux permanents actuellement au Bureau de signaler leur présence en direct sur le site Web. Le logiciel est installé sur l'ordinateur du BES, et se lance automatiquement. Il demande aux permanents de ne pas oublier de demander l'activation de leur compte auprès de **Julien**.

Titre XIII : Prochaine Assemblée

La date de la prochaine Assemblée sera communiquée ultérieurement.